



CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE SESSION 2017

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

A – Calendrier

Période d'inscription	21 février au 23 mars 2017
Période de retrait des dossiers	21 février au 15 mars 2017
Date limite de retour des dossiers	23 mars 2017
Epreuves écrites d'admissibilité	12 octobre 2017
Réunion de jury d'admissibilité	12 décembre 2017
Epreuves orales d'admission	24, 25, 30, 31 janvier et 1 ^{er} février 2018
Réunion de jury d'admission	1 ^{er} février 2018



B - Inscriptions

1 833 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 21 février et le 15 mars 2017 et 1 376 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais impartis.

3 candidats ont souhaité retirer un dossier d'inscription au-delà du 15 mars 2017, soit après la date limite de retrait des dossiers, le cachet de la poste faisant foi. Leur demande a été rejetée.

5 candidats ont envoyé leur dossier d'inscription après la date limite de dépôt des dossiers fixée au 23 mars 2017, le cachet de la poste faisant foi. Leur demande de candidature a été rejetée.

23 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises.

5 candidats du concours externe ont déposé une demande d'équivalence auprès de la commission du CDG 35 : 4 candidats ont obtenu une décision favorable.

Ainsi, 1 353 candidats ont été admis à concourir, selon la répartition suivante :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
757	521	75

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 70, répartis de la manière suivante :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
41	21	8

II - Candidats

A - Origine géographique

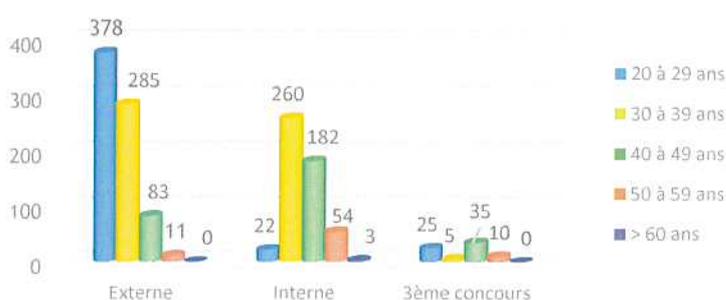
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	163	1 166 soit 86,18 % des candidats domiciliés en Bretagne
Finistère	186	
Ille et Vilaine	612	
Morbihan	205	
Hors Bretagne	187	187 Soit 13,82 % des candidats domiciliés hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (82.56 %).

C - Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 49.93 % des admis à concourir. Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés au concours interne. Pour les candidats du 3^e concours, les candidats âgés de 40 à 49 ans sont les plus représentés.

L'âge moyen des admis à concourir est de 36 ans.

III – Epreuves écrites d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 12 octobre 2017 au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35) et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 17 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 1 353 candidats admis à concourir, 474 étaient présents à la 1^{ère} épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 64,97 %. Pour information, 1 583 candidats avaient été convoqués à la session 2015 de ce concours, 576 étaient présents (63.61 % d'absentéisme).

	Admis à concourir	Nombre de présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	757	258	65,92 %
Concours interne	521	188	63,92 %
Troisième concours	75	28	62,67 %
TOTAL	1 353	474	64,97 %

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, cette correction a mobilisé 42 intervenants.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

1 - EPREUVE DE « QUESTIONS DE DROIT PUBLIC ET DE FINANCES » - CONCOURS EXTERNE

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.*
Durée : 3 heures ; coefficient 1

Les questions posées étaient les suivantes :

Question 1 : (4 points)

Le département à l'issue de l'acte III de la décentralisation.

Question 2 : (2 points)

La rationalisation de la carte intercommunale.

Question 3 : (2 points)

Le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales.

Question 4 : (2 points)

Le rôle du comité technique (CT).

Question 5 : (4 points)

Quelles marges de manœuvre pour les collectivités territoriales en matière de tarification des services publics locaux ?

Question 6 : (2 points)

Comment les citoyens peuvent-ils accéder aux informations sur les finances de leur collectivité ?

Question 7 : (2 points)

Les recettes non fiscales des collectivités territoriales.

Question 8 : (2 points)

Les dépenses locales d'investissement.

Résultats de cette épreuve :

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2017	258	6.56	16.00	0.00	85
2015	326	8.77	19.50	0.50	66

85 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 32,94 % des copies. Seulement 20,54 % des candidats (53 candidats) ont obtenu une note > ou = à 10/20 dont 3 candidats qui ont eu une note > ou = à 15/20.

Observations générales des correcteurs :

Les questions, en lien avec l'actualité territoriale récente, correspondent bien au niveau du grade concerné. La multiplication des réformes récentes mises en évidence dans ce sujet nécessitait pour les candidats une bonne maîtrise de l'actualité et une mise à jour de leurs connaissances. Une compréhension profonde des différentes lois et de leur actualité était nécessaire, mais les candidats ont démontré qu'ils ne maîtrisaient que trop peu les enjeux et les conséquences de ces réformes.

Le niveau global des copies est très décevant, pour un niveau de catégorie B. Beaucoup de candidats ne sont pas au fait des actualités des collectivités territoriales, ce qui révèle un manque certain de préparation de l'épreuve. Les correcteurs déplorent également un niveau d'orthographe et de syntaxe faible.

Les correcteurs encouragent les futurs candidats à s'imprégner d'une culture territoriale et d'approfondir les grandes notions de la fonction publique territoriale.

Le monde de la fonction publique territoriale a beaucoup évolué : certains correcteurs conseillent donc vivement aux candidats de « jeter » leurs anciennes fiches de révision, devenues complètement obsolètes.

2 - EPREUVE DE « QUESTIONS PORTANT SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES » - CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. Durée : 3 heures ; coefficient 1*

Les questions étaient les suivantes :

Question 1 : (4 points)

Le département à l'issue de l'acte III de la décentralisation.

Question 2 : (4 points)

Quelles marges de manœuvre pour les collectivités territoriales en matière de tarification des services publics locaux ?

Question 3 : (2 points)

La rationalisation de la carte intercommunale.

Question 4 : (2 points)

Les dépenses locales d'investissement.

Question 5 : (2 points)

Les modes d'accès à la fonction publique territoriale.

Question 6 : (2 points)

Qu'est-ce qu'une mutualisation des services réussie ?

Question 7 : (2 points)

Les collectivités territoriales et le transport public.

Question 8 : (2 points)

Comment les citoyens peuvent-ils accéder aux informations sur les finances de leur collectivité ?

Résultats de cette épreuve :

Concours interne :

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2017	188	7.65	18.00	1.50	35
2015	230	9.12	16.75	1.00	24

35 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 18.61 % des copies. 25% des candidats (47 candidats) ont obtenu une note > ou égale à 10/20 et seulement 4 candidats ont obtenu une note > ou = à 15/20.

3^{ème} concours :

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2017	28	8.54	14.75	0.00	3
2015	20	8.70	17.00	1.50	3

3 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 10.71 % des copies. 35,71 % des candidats (10 candidats) ont obtenu une note > ou égale à 10/20 mais aucun candidat n'a obtenu une note > ou = à 15/20.

Observations générales des correcteurs :

Les thèmes des questions étaient variés et en rapport avec les récentes évolutions du contexte territorial. Le niveau des questions correspond aux exigences du grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Des candidats ont pu démontrer qu'ils avaient bien préparé leur concours et étaient aptes à traiter l'ensemble des questions proposées. Ils ont par ailleurs su présenter un plan pour les deux premières questions notées sur 4 points, comme cela était attendu par les correcteurs.

Cependant, dans une grande majorité, les résultats de cette épreuve font apparaître un manque évident de connaissances, notamment sur le statut de la fonction publique. Les candidats ont malheureusement tendance à étaler leurs connaissances plutôt qu'à répondre précisément à la question posée.

Les correcteurs souhaitent indiquer aux candidats qu'il faut bien préparer cette épreuve et mieux appréhender l'exigence attendue (cadre intermédiaire).

3 - EPREUVE DE « RAPPORT ASSORTI DE PROPOSITIONS OPERATIONNELLES » - SUJET COMMUN AUX TROIS VOIES DE CONCOURS

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : *rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. Durée : 3 heures ; coefficient 1*

Le sujet était le suivant :

Rédacteur territorial principal de 2ème classe, vous êtes secrétaire général de la commune de Joly-Bourg (1 800 habitants). La commune de Joly-Bourg et ses deux communes limitrophes, Petit-Bourg et Bourg-Charmant, font partie de la communauté de communes de Beauvallon (12 communes, 18 500 habitants). Les maires de ces trois communes ont exprimé le souhait de fusionner leurs communes et de créer ainsi une commune nouvelle.

Dans un premier temps, votre maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les communes nouvelles.

/ 10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir des propositions opérationnelles pour la création de la commune nouvelle regroupant Joly-Bourg, Petit-Bourg et Bourg-Charmant.

/ 10 points

Dossier comportant 9 documents (24 pages).

Résultats de cette épreuve :

Concours externe

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2017	250	9.76	17.00	0.00	8
2015	321	8.97	16.50	0.50	20

8 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3.20 % des copies. 51.60 % des candidats (129 candidats) ont eu une note > ou = à 10/20, dont 17 candidats qui ont obtenu une note > ou = à 15/20.

Concours interne

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2017	187	9.19	17.00	1.00	6
2015	229	9.13	18.00	2.00	11

6 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3.20 % des copies. 39,04 % des candidats (73 candidats) ont eu une note > ou = à 10/20, dont 6 candidats qui ont obtenu une note > ou = à 15/20.

3^{ème} concours

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2017	27	9.87	14.00	4.50	1
2015	20	9.16	14.50	5.50	0

1 candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3.70 % des copies. 51,85 % des candidats (14 candidats) ont eu une note < ou = à 10/20 mais aucun candidat n'a obtenu une note > ou = à 15/20.

Observations générales des correcteurs de cette épreuve de rapport :

Pour les correcteurs, le thème du sujet est en rapport avec l'actualité des collectivités territoriales. Sujet intéressant car il touche au projet de territoire avec des enjeux et des problématiques transverses. Il permet de détecter les aptitudes des candidats à la gestion publique locale et à la prise en compte des parties prenantes : élus, habitants et agents.

Les correcteurs relèvent de très bonnes copies avec une bonne maîtrise de la méthodologie, et un niveau de rédaction en adéquation avec les attentes du grade.

Mais pour la plupart des candidats, notamment du concours externe, la méthodologie du rapport n'est pas maîtrisée. De plus, les connaissances du fonctionnement du monde territorial étant très insuffisantes, les candidats éprouvent des difficultés à émettre des propositions concrètes.

Enfin, les correcteurs regrettent une mauvaise gestion du temps, ce qui a entraîné un certain nombre de copies inachevées. Les correcteurs incitent les candidats à mieux organiser le temps qui leur est imparti.

C - Rupture d'anonymat et signe distinctif

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Ainsi, cinq copies ont été soumises aux membres du jury et le jury a prononcé l'annulation de l'ensemble de ces copies qui contrevenaient clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect d'anonymat.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir examiné les résultats de l'ensemble de ces épreuves écrites, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	258		188		28	
Nombre de postes	41		21		8	
Meilleure moyenne / 20	15.75		14.75		13.75	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	73		57		10	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	10.50	59	10.50	39	10.00	10

soit 108 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 24, 25, 30, 31 janvier et 1^{er} février 2018 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard. Sur les 108 convoqués, 103 candidats étaient présents.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

B - Résultats des épreuves orales

Concours externe :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
58	11.17	16.00	5.50	0

Concours interne :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
35	11.10	18.00	4.00	1

3^{ème} Concours :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
10	13.55	17.00	7.00	0

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Les membres du jury ont apprécié le sérieux dont ont fait preuve les candidats dans la préparation de leur entretien et notamment dans la partie de l'exposé.

Cependant, les membres du jury déplorent un manque de curiosité des candidats en dehors leur propre domaine de compétence. L'actualité n'est pas maîtrisée (taxe d'habitation, RIFSEEP, vote du budget..). Enfin, le jury insiste sur le fait que l'encadrement et la coordination d'équipe sont des missions inhérentes aux titulaires du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe : les candidats doivent apprendre à démontrer qu'ils connaissent certaines règles et méthodes d'encadrement et de management.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, le jury a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

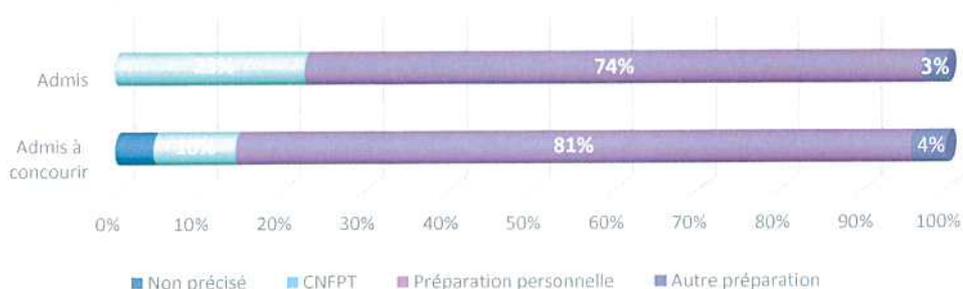
	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	58		35		10	
Nombre de postes	41		21		8	
Meilleure moyenne / 20	14.83		14.75		14.33	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	11.00	41	11.42	21	11.83	8

soit 70 candidats admis pour 70 postes

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 70 candidats admis :

- 52 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 74.00 %,
- 16 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 23.00 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA...) : 3.00%



Les 70 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 57.14 % de niveau I (bac + 5),
- 37.14 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 5.72 % de niveau III (bac + 2),

V - Analyse et conclusion

Le jury tient en premier lieu à féliciter les 70 lauréats de cette session 2017 du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Ils ont su répondre aux attentes des membres du jury en démontrant de réelles qualités rédactionnelles et des capacités managériales. Ils ont en outre mis en avant de solides connaissances professionnelles et un certain intérêt pour la fonction publique territoriale et son devenir. Ils ont aussi conscience du rôle qu'un cadre, même intermédiaire, doit tenir dans le processus d'aide à la décision auprès des élus.

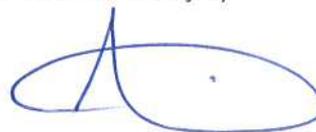
Le jury souhaite rappeler que la réussite à un concours dépend principalement de l'investissement donné dans la préparation aux épreuves. Les candidats doivent s'intéresser aux différentes réformes actuelles et à venir du monde territorial, et en comprendre les enjeux et les conséquences.

Les candidats sont alertés sur le fait qu'ils doivent se projeter sur des missions d'encadrement et que les capacités managériales seront obligatoirement évaluées lors de l'entretien.

Enfin, la Présidente du jury remercie vivement l'ensemble des correcteurs, des examinateurs et des membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de cette session 2017 du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 20 septembre 2018

La Présidente du jury

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small dot.

Marilyn BOURQUIN

Directrice Générale Adjointe,
Saint - Malo Agglomération.

